



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Éric SURMONT, Cindy MAILLOT, Benoist FOUAN, Martine LECOQ BERNARD, Adjoint, Christian MIRALT, Éric DEFRAÏCE, Véronique LETOURNEL, Yohan RASMUSSEN, Benjamin BERNAT, Victoria VANACKER GRAVA, Thomas VOGT, Sophie CLÉMENT, Conseillers municipaux.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Assia KASSE qui a donné pouvoir à Benjamin BERNAT, Karine LOPES qui a donné pouvoir à Véronique LETOURNEL.

Date de convocation : **22 septembre 2026**

Date d'affichage de la convocation : **22 septembre 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Nombre de présents : **13**

Nombre de votants : **15**

Le quorum étant atteint. Cédric THOMAS ouvre la séance à 20h05.

Est désigné secrétaire de séance : Benoist FOUAN

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22/06/2026.

Pas d'observation sur le procès-verbal. Il est adopté.

Contrat rural

Cédric Thomas rappelle le contrat rural et les projets prédestinés à ce financement sous la forme d'une enveloppe de 500 000 € HT de travaux financée à 70% entre le Département de Seine et Marne et la Région Ile-de-France.

Il rappelle également le montage d'une première ébauche du tableau de financement comprenant l'enfouissement des réseaux sur la rue Montbesnard, la réhabilitation et l'extension des gloriettes et la construction du kiosque sur le square des murmures. Le projet sur la réhabilitation et l'extension des gloriettes étant jugé démesuré, la commission planification a été saisie pour analyser ce projet.

Le point de vue de la commission confirme un projet trop onéreux pour le peu de rentabilité financière notamment sous la forme d'une location de salle.

Par conséquent, dans l'optique de revoir l'enveloppe globale des travaux à soumettre au contrat rural, plusieurs devis ont été sollicités qui ont permis d'établir plusieurs versions du tableau de financement. Les différentes versions ont été présentées au conseil municipal. Un tour de table a permis de connaître les appréciations de chacun. Le conseil municipal dans sa majorité confirme la version la moins onéreuse sur le plan de la réhabilitation seule des gloriettes, notant toutefois une préférence à réaliser la construction du kiosque sur l'année 2028 au lieu de 2029.

Le conseil municipal approuve donc le tableau financier permettant de présenter les projets susnommés.

Décision modificative n°2 (Budget communal)

Éric Surmont commente les différents libellés et montants. La décision modificative n°2 du budget s'appuie sur deux modifications pour faire face à :

- une dotation aux provisions pour dépréciation des éléments d'actifs en section de fonctionnement
- un complément de crédit en section d'investissement pour le changement de la chaudière de la mairie

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes avec des crédits supplémentaires pour un montant de 11 053,00 € et la section d'investissement s'équilibre avec des crédits supplémentaires pour un montant de 25 661,80 €.

Cédric Thomas rappelle le projet sur le changement de la chaudière de la mairie initialement prévue au budget primitif pour un remplacement à l'identique (fioul). Néanmoins au regard du déroulement de la situation mondiale et des cours du pétrole, le prix du fioul est très impacté à la hausse. C'est pourquoi il a été nécessaire de se tourner vers une autre énergie. Un devis a été demandé pour la mise en place d'une pompe à chaleur. Le prix n'est, bien sûr, pas le même mais en comparaison, le remplissage de la cuve de 1000 litres multiplié par 3, constitue déjà l'écart de prix entre l'installation d'une chaudière à fioul et l'installation d'une pompe à chaleur.

La décision modificative n°2 est adoptée.

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est caduque à compter du 31 décembre prochain. Elle est remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Considérant la nécessité de maintenir les ressources fiscales pour la commune, le conseil municipal a approuvé le vote de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) au taux de 15%.

Prise de connaissance de la fiche communale PLUi

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a en charge l'élaboration du Plan d'Urbanisme Intercommunal, appelé PLUi.

Une fiche a été élaborée en reprenant des thèmes comme une cartographie de l'occupation du sol, les enjeux socio-économiques, les informations relatives au document d'urbanisme communal en vigueur, etc... ainsi que le compte rendu de l'entretien communal réalisé avec les élus du conseil municipal.

Cette fiche a fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Cédric Thomas, référent PLUi, pour la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et pour le conseil municipal, a rappelé les grands thèmes du document. Le conseil municipal a déclaré en avoir pris connaissance.

Désignation des membres devant siéger à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins

A été désigné :

Yohan RASMUSSEN (titulaire) et Cédric Thomas (suppléant)

Rapports des syndicats intercommunaux et des commissions communales

SMAAEP Crécy-Boutigny (service d'eau potable et d'adduction) : Thomas Vogt s'est rendu au conseil syndical. Il y a été notamment mentionné une bonne microbiologie.

Correspondant Défense : Sophie Clément s'est rendue à une réunion d'information rappelant les grands enjeux notamment le rôle d'informer la jeunesse sur l'Armée. En aparté Sophie a pour idée de se servir des jours fériés pour informer la jeunesse sur les différentes commémorations.

SMITOM Nord Seine-et-Marne : Prochaine réunion le 12 octobre prochain.

La commission Planification s'est réunie le 21 septembre dernier pour analyser les projets de réhabilitation de la salle des gloriottes et de l'implantation d'un kiosque au square des murmures.

Questions et informations diverses

TSF : Cindy Cabaret et Éric Surmont ont représenté Cédric Thomas lors de l'inauguration de la pose de la première pierre sur la construction des studios cinéma, le 22 septembre dernier.

Travaux réalisés : une sente paysagère est en cours de réalisation sur le terrain acquis par la commune pour permettre la traversée à partir de la rue Méroger jusqu'aux jeux proches de l'étang. Les travaux devraient se terminer fin octobre. Le conseil municipal propose de nommer cette sente : « sentier du vieux chêne »

Message : devant les conditions climatiques exceptionnelles de sécheresse, la pêche sur l'étang est fermée. Le niveau de l'eau reste encore très bas.

Calendrier :

- Concours de pétanque 18 octobre
- Soirée Halloween le 31 octobre
- Repas anciens le 8 novembre
- Soirée Beaujolais le 20 novembre
- Marché de Noël le 4 décembre
- Vœux du Maire 9 janvier

Levée de séance : 22h00